

pourvoyant à la confection et à la réparation des travaux de drainage des municipalités à travers les voies ferrées.

Du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry, Ontario, demandant la modification de l'Acte des chemins de fer concernant les travaux de drainage des municipalités à travers les voies ferrées.

Du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine, comté de Lincoln, et du conseil municipal du comté de Welland, tous d'Ontario, demandant un acte prohibant l'emploi d'ouvriers étrangers en Canada.

Du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario, demandant que le bill de la Compagnie de Téléphone Bell qui pourvoit à une augmentation de ses taux, etc., ne devienne pas loi.

Du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry, Ontario, demandant que dans le remaniement du tarif, certains produits et matières premières soient placés sur la liste des articles admis en franchise.

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario, demandant que les traitements des employés du gouvernement soient soumis à la taxe.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 29 mars 1897.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à William Henry Clapperton, écuyer, marchand, de Maria, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Bonaventure, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de William LeBoutillier Fauvel, écuyer, décédé; Jean François Guité, écuyer, de Maria, province de Québec, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—que les avis de motions ne seront pris en considération qu'après la discussion sur l'adresse en réponse au discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

Jean François Guité, écuyer, député du district électoral de Bonaventure, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 2) à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 3) à l'effet de pourvoir à la sûreté des employés de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.